

RCS : SEDAN Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00563 Numéro SIREN : 921 660 395 Nom ou dénomination : A2E

Ce dépôt a été enregistré le 11/06/2024 sous le numéro de dépôt 1750

dépôt 1750 du

11 JUIN 2024

N° 2065 - SD
2024



N° 11084* 25

Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	10/11/22	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A2E 21 RUE PARMENTIER 08090 AIGLEMONT	
SIRET 9 2 1 6 6 0 3 9 5 0 0 0 1 0	Mél : factures-plisson@orange.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
---	--

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Accueil de jeunes enfants	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	---------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer - ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom / Adresse État de résidence N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT
---	-----------	--	-------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
AGC CER FRANCE NEIDF 5 Avenue de la Marck 08200 SEDAN Tél : 0324366480			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 25/03/24 Lieu : AIGLEMONT		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : PRESIDENTE PLISSON ELIANE		
Signature					
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒			prestataire : 78024579100287 AGC CER FRANCE NEIDF 5 Avenue de la Marck 08200 SEDAN		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPIA

[illegible]

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		SAS A2E		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		21 RUE PARMENTIER		08090 AIGLEMONT			
SIRET		9 2 1 6 6 0 3 9 5 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
		{	Autres *	014	016		
	Immobilitisations corporelles*			028	030	2 228	29 602
	Immobilitisations financières * (1)			040	042		
	Total I (5)			044	048	2 228	29 602
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070		32 541
			Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	15 987	15 987
	Charges constatées d'avance*			092	094	950	950
	Total II			096	098	49 478	49 478
	Total général (I + II)			110	112	2 228	79 081
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136		13 859	
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		14 859	
Provisions pour risques et charges						Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		3 254	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	)	172	9 524	
	Comptes courants d'associés			173		51 444	
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176		64 222	
Total général (I + II + III)						180	79 081
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	31 830
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A2E

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {		215		214		
		services *			217		218	175 273	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230	398		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	175 671	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stocks (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	17 497	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier)						242	36 922	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244	5 620	
	Rémunérations du personnel*						250	93 185	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	6 357	
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254	2 228	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	161 810	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	13 861	
Produits financiers (III) 280									
Charges financières (V)							294		
Produits exceptionnels (IV)							290	4	
Charges exceptionnelles (VI) {									
dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							347		
dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)							348	7	
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)							310	13 859	
B- RÉSULTAT FISCAL									
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2							312	13 859	
Règlementations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247					330		
						248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Deductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342	13 859	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991	13 859	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							352	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *							356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2							370	0	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAS A2E

SAS au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 21 RUE PARMENTIER
08090 AIGLEMONT
RCS n°921660395- RCS sedan

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

Le 27 mai 2024, les actionnaires de la société SAS A2E se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 21 RUE PARMENTIER 08090 AIGLEMONT à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame PLISSON Eliane

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Monsieur PLISSON ARNAUD, propriétaire de 20,00 actions, représentant 20 voix,
- Madame PLISSON ELIANE, propriétaire de 60,00 actions, représentant 60 voix, Présidente de la société
- Madame PLISSON ELISE, propriétaire de 20,00 actions, représentant 20 voix,

Soit au total 3 actionnaire(s) présent(s), totalisant 100 Actions sur les 100 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

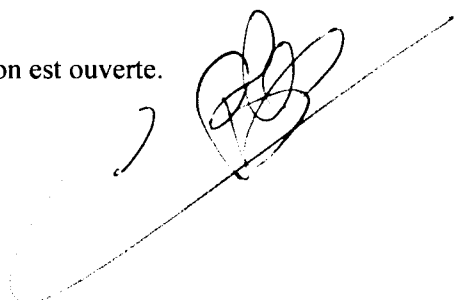
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Ratification de la rémunération des dirigeants.
- Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Présidence.

La discussion est ouverte.

A handwritten signature in black ink, followed by a large, stylized checkmark drawn with a single continuous stroke.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 13 858,67 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 13 858,67 Euros formant un résultat affectable de 13 858,67 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- A la réserve légale, soit 100,00 Euros ;
- Au report à nouveau pour 13 758,67 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Ratification de la rémunération des dirigeants

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'est versée, à Madame PLISSON Eliane, Présidente de la société.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde de 0 Euros, pour Monsieur PLISSON ARNAUD.
- Un solde Créiteur de 51 443,81 Euros, pour Madame PLISSON ELIANE.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde de 0 Euros, pour Madame PLISSON ELISE.

Cette Résolution est adoptée a l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à AIGLEMONT,
Le 27/05/2024.

Signatures des actionnaires :

Monsieur PLISSON ARNAUD	
Madame PLISSON ELIANE	
Madame PLISSON ELISE	